Industrie Canada Industry Canada

Corporations Canada Corporations Canada

Formulaire 3

Changement d'adresse du siège social

(article 19 de la LCSA)

Conformément au paragraphe 19(4) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA), le formulaire 3 doit être transmis par la société auprès de Corporations Canada dans les 15 jours suivant tout changement d'adresse du siège social.

INSTRUCTIONS

3 Si le siège social est transféré dans une autre province, le présent formulaire doit être accompagné du formulaire 4 « Clauses modificatrices » et des droits de dépôt de 200 $ (sous-alinéa 173(1)*b*) et paragraphe 177(1) de la LCSA).

5 Déclaration

Le présent formulaire peut être signé par tout particulier ayant une connaissance suffisante de la société et autorisé par les administrateurs (paragraphe 262.1(2) de la LCSA).

Par exemple :

- un **administrateur** de la société;
- un **dirigeant autorisé** de la société;
- un **agent autorisé**.

Généralités

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Formulaires, politiques, frais et législation de notre site Web, à l'adresse **http://corporationscanada.ic.gc.ca** ou communiquez avec nous au (613) 941-9042 ou au 1 866 333-5556 (ligne sans frais).

1 Dénomination sociale de la société

2 Numéro de la société (tel qu'indiqué sur le certificat)

3 Nouvelle adresse du siège social (doit être une adresse municipale)

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE *PROVINCE/TERRITOIRE* *CODE POSTAL*

4 Adresse postale (si elle est différente de l'adresse du siège social)

MÊME QUE CI-DESSUS ☐

À L'ATTENTION DE :

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE *PROVINCE/TERRITOIRE* *CODE POSTAL*

5 Déclaration

J'atteste par la présente que je possède une connaissance suffisante de la société et que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.

SIGNATURE

NOM EN LETTRES MOULÉES ( ) *NUMÉRO DE TÉLÉPHONE*

Nota : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 $ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

Déposez les documents en ligne :

Centre de dépôt des formulaires en ligne de Corporations Canada : http://corporationscanada.ic.gc.ca

Ou envoyez les documents par la poste :

Directeur, Corporations Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
9e étage
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Par télécopieur :

(613) 941-0999

Canada